

Retour sur le travail des groupes, effectué lors du congrès 2017 du POP Vaudois

Études, formations et finances (groupe 1)

L'apprentissage :

La question des apprentis est une question centrale, sur laquelle le POP doit se montrer actif, avec des propositions concrètes. D'abord nous constatons que les apprentis ne sont pas ou mal défendus, ni par les syndicats, ni par la classe politique qui souvent les oublie et contrairement aux étudiants qui ont une fédération qui les regroupe, ce n'est absolument pas le cas dans le cadre des apprentis. De plus ceux-ci sont considérés par les milieux patronaux et économiques comme étant de la main d'oeuvre à bon marché, sous-payés et exploités. Par exemple, avec son salaire d'apprenti, il lui est difficile de subvenir financièrement à l'ensemble de ses frais de déplacement. Nous constatons aussi que, souvent, les apprentis ne connaissent pas leurs droits, et sont continuellement endoctrinés par les théories de leurs patrons. Par exemple, beaucoup d'apprentis ne savent pas qu'il est possible d'obtenir une bourse d'étude tout en étant apprenti !

Sur la question de l'apprentissage le POP s'engage à défendre les points suivants :

- Instaurer un salaire minimum pour les apprentis
- Faire connaître les bourses d'études pour les apprentis
- Créer une fédération des apprentis ou un syndicat
- Obliger les patrons à financer les transports pour leurs apprentis
- Financer les assurances maladie pour les apprentis
- Faire connaître leurs droits dans les écoles professionnelles, sur des sites internet, et demander aux communes de mettre en place des informations de ce style, y compris pour les étudiants
- Par rapport au point précédent, il faut trouver un moyen de communication qui soit attrayant pour les jeunes
- Mettre en place un ou plusieurs assistants sociaux dans les écoles professionnelles, pour que les apprentis puissent venir dialoguer sur leurs problèmes

Les stages non rémunérés de longue durée :

C'est une grande problématique qui mérite toute notre attention. En effet, des étudiants sont parfois contraints d'effectuer des stages de longue durée, dans le cadre de perfectionnements ou de développement de connaissances pour acquérir de la pratique après plusieurs années d'études. Malheureusement dans la plupart des cas, ces stages sont non rémunérés par les entreprises qui les engagent, et cela est inadmissible ! Il n'y a actuellement aucun cadre légal concernant le statut de stagiaire longue durée. Nous devons donc définir ce qu'est un stagiaire et quel est son rôle ou son job ? De plus nous y voyons un autre problème : sans salaire, le

stagiaire ne cotise pas à l'AVS, ce sont parfois plusieurs mois perdus qui le péjoreront une fois l'âge de la retraite arrivée

Sur la question des stages de longue durée non rémunérés, le POP s'engage à défendre les points suivants :

- Créer un statut cadre de stagiaire longue durée (Définir ce qu'est un stagiaire. Quel est son rôle ou son job ? Quelle rémunération ?)
- Les patrons doivent prendre en charge la part patronale de l'AVS pour les stagiaires de longue durée qui ne sont pas rémunérés
- Les patrons doivent financer les transports pour les stagiaires de longue durée qui ne sont pas rémunérés

Les bourses d'études :

Les bourses d'études, une grande question parfois épineuse. Pour nous l'attribution d'une bourse d'études pour les étudiants est primordiale. Actuellement beaucoup d'étudiants doivent souvent subvenir seuls au financement de leurs études ou avec une petite aide de leurs parents, ce qui les contraint à devoir faire des petits boulots souvent mal payés et ce en plus de leurs devoirs. Cette situation pousse, dans bien des cas, les étudiants dans une certaine précarité, et le jonglage entre les études, les devoirs et le travail pour les financer amène dans bien des situations l'étudiant dans l'échec scolaire et le burn-out.

C'est pourquoi nous défendons avec fermeté l'idée d'attribution de bourses d'études, mais cela peut s'avérer être plus tortueux qu'on ne l'imagine, il faut donc peut-être réfléchir à une alternative. Plusieurs problèmes peuvent entraver cette obtention. Premièrement, il y a eu en 2016 un sérieux retard dans l'attribution des bourses d'études, ce problème étant dû au manque de personnel à l'office cantonal des bourses d'études. Dans les décisions de non-attribution, nous constatons un manque de prise en compte de la situation des parents, notamment dans des familles à la situation familiale compliquée ; il y a aussi les fameux effets de seuil qui créent une injustice. Enfin, est-ce normal que lorsqu'un recours contre une décision négative d'attribution est enclenché, il faille déboursier 100.- ? Une injustice de plus pour les familles modestes.

Quand les parents ne prennent pas en charge les études de leurs enfants alors qu'ils en auraient les moyens, les enfants doivent faire recours contre leurs parents, ce qui n'est jamais facile à faire ! La LASV fixe des obligations d'entretien des enfants majeurs sans études, alors que le code civil ne le prévoit pas et que les lois fiscales ne les reconnaissent pas. Quand un jeune est à l'aide sociale et qu'il souhaite en sortir via des études, il y a souvent un passage difficile entre le régime d'aide sociale et les bourses d'études. Pour terminer, avec les différents durcissements de l'aide sociale voulus essentiellement par la droite, les nouvelles normes demandent entre autres aux jeunes de rester vivre chez leurs parents pendant toute la durée de leurs études, ce qui est problématique si le lieu d'études se trouve très éloigné du domicile parental.

Sur la question des bourses d'études le POP s'engage :

Instaurer un revenu universel pour toute personne en étude

Concernant les études, nous avons quelques autres propositions pour lesquels le POP s'engage :

- Trouver de meilleurs financements pour le parascolaire
- Rendre gratuit les repas de midi à la cantine pour les écoles obligatoires ou au réfectoire pour les écoles professionnelles, gymnases et hautes écoles
- Lancer une initiative sur le droit à la formation pour tous
- Enrayer le phénomène de prostitution estudiantine, où les personnes qui le font le font pour payer leurs études (<http://doc.rero.ch/record/21027>)

Participation et prévention (groupe 2)

Le harcèlement scolaire

Le groupe relève l'importance de ce problème qui mène à l'échec scolaire voire au suicide.

D'où vient ce problème ? L'école ne forme pas aux interactions sociales. Il faudrait mettre en place des cours de vivre ensemble.

Nous relevons l'exemple d'un document français à disposition du corps enseignant dans lequel ils préconisent la mise en place d'un conseil de classe lors duquel les élèves apprennent à s'écouter et à se parler.

Lien sur le document :

http://www.citoyendedemain.net/pdf/pratiques_democratiques_ecole_numerique.pdf

Plusieurs règles sont à mettre en place pour que ce processus soit le plus efficace possible, nous relevons les suivantes :

- disposition en cercle pour que tout le monde soit au même niveau (y.c. Le/la professeur-e)
- Règles strictes sur les temps de parole (interdiction d'interrompre un camarade)
- Les élèves choisissent les thèmes/problèmes à aborder de façon anonyme (pour que tout le monde ose proposer un sujet)

Nous remarquons que souvent les professeurs ne réagissent pas. Pourquoi ? Ne le

remarquent-ils pas ? Ou parce que c'est normal, ça endure les élèves ? Quelle que soit la raison, il nous apparaît clairement que les professeurs ne sont pas formés à ce problème.

Nous recommandons une meilleure formation du corps enseignant sur ce thème afin de déceler le plus précocement possible l'élève qui est harcelé ou isolé. Mais cela ne suffit pas et nous pensons indispensable une mise à disposition de professionnels que les professeurs peuvent contacter et faire intervenir dans leur classe lorsqu'ils constatent un cas de harcèlement scolaire.

Sur la question du harcèlement scolaire le POP s'engage sur les points suivants :

- Instaurer des cours de formation pour les enseignants sur ce thème afin de déceler le plus précocement possible l'élève qui est harcelé ou isolé
- Mettre à disposition des professionnels que les professeurs peuvent contacter et faire intervenir dans leur classe lorsqu'ils constatent un cas de harcèlement scolaire
- Instaurer des cours de vivre ensemble
- Mise en place d'un conseil de classe où les élèves apprennent à s'écouter et à se parler
- Demander de disposer en cercle les élèves pour que tout le monde soit au même niveau (y.c. Le/la professeur-e)
- Imposer des règles strictes sur les temps de parole (interdiction d'interrompre un camarade)
- Les élèves choisissent les thèmes/problèmes à aborder de façon anonyme (pour que tout le monde ose proposer un sujet)

Harcèlement sexuel, prévention MST, LGBTphobie

Au POP nous estimons que ces sujets doivent absolument être abordés dans le cadre de l'école que ce soit à travers les cours d'éducation sexuelle mais aussi par la mise en place de semaines de prévention. A ce sujet nous relevons l'exemple de la ville de Renens qui a mis en place une semaine d'action contre l'homophobie. Pour plus d'infos : http://www.renens.ch/docuploads/Communiqués_de_presse/2015/pdf/DPSemainecontreHomophobie28_30oct%202015.pdf

S'agissant de l'éducation sexuelle nous relevons un sérieux problème de contenu et de périodicité des cours d'éducation sexuelle dispensés dans le cadre de l'école obligatoire.

L'éducation sexuelle dispensée à l'école nous paraît relever une importance capitale

car cela garantit un accès égal à ces informations. Nous savons que ce n'est pas le cas au sein de la famille, ceci étant dû notamment aux différences culturelles, à la différence de liberté de parole au sein de la famille et à la différence du parcours sexuel des parents qui ne sont pas forcément à l'aise pour aborder ces sujets.

Pour aller plus loin voir l'article sur l'éducation sexuelle sur le site du POP
<http://www.popvaud.ch/site/?p=3259#more-3259>

Sur la question du harcèlement sexuel, prévention des MST et LGBTphobie à l'école, le POP s'engage sur les points suivants :

- Aborder les problématiques de genre
- Déconstruire les stéréotypes
- Traiter de façon égalitaire les différentes formes de sexualités
- Dispenser de façon égalitaire les connaissances sur les différents corps humains
- Mettre en place des semaines de prévention sur les différents thèmes, à l'image de la semaine de prévention contre l'homophobie qui a été mise en place à Renens
- L'éducation sexuelle doit être dispensée dans toutes les classes sans exception et ce dès les classes primaires, avec augmentation du nombre d'heures dédiées à ce sujet
- Mise en place d'une formation officielle basée sur les différentes thématiques citées précédemment pour le personnel qui dispense les cours d'éducation sexuelle, ainsi que pour le corps enseignant

Démocratie participative

Il nous apparaît d'abord important de définir ce qu'est une véritable démocratie participative. Il s'agit de faire participer les individus du début à la fin du processus en donnant la possibilité de proposer, réfléchir, débattre et décider. En transposant cela dans le monde de l'école, il s'agit donc de faire participer les élèves aux décisions qui les concernent en leur donnant la possibilité de proposer des idées, d'en débattre entre eux et ensuite de voter ces propositions.

Bien sûr les élèves doivent être cadrés et accompagnés dans ce processus. Il convient de fixer et d'expliquer le/les sujets sur lesquels les élèves vont pouvoir intervenir (il est primordial de ne pas donner de faux espoirs aux élèves en les laissant penser qu'ils pourront prendre des décisions sur des sujets qui ne sont pas compris dans le processus mis en place), de leur expliquer comment un débat s'organise ainsi que les règles pour un bon déroulement (ne pas interrompre, limiter le temps de parole, respecter les tours de parole etc...) et enfin de leur expliquer comment un vote

s'organise.

Nous relevons l'exemple du processus participatif mis en place pour la construction du nouveau collège de Bretigny-sur-Morrens qui nous paraît particulièrement bien pensé. Un nouveau collège était en cours de construction et lors de la réflexion sur l'aménagement de la place de jeux, la Municipalité s'est dit que les plus aptes à savoir comment l'aménager étaient les élèves eux-mêmes. Elle a donc lancé un processus participatif auprès des élèves des autres collèges avoisinants pour leur demander ce qu'ils souhaitaient dans cette nouvelle cour de récré.

Ce processus nous a plu car il a été fait en respectant les principes importants que doit contenir un tel processus, comme expliqué plus haut. La Municipalité a adressé un courrier aux professeurs, aux élèves et aux parents d'élèves pour leur expliquer les modalités du processus en question. Par classe, les élèves ont ensuite pu faire toutes les propositions qu'ils souhaitaient, ils en ont débattu entre eux et ils ont ensuite voté sur toutes les propositions faites. Le résultat de ces votes a été transmis au bureau d'architecte en charge de l'aménagement qui a respecté les choix plébiscités par les élèves. C'est ainsi que la nouvelle cour s'est vue dotée entre autres d'une petite cabane, d'une slackline, de barres d'exercices, de bancs pour s'asseoir, au plus grand bonheur des élèves.

Nous relevons un autre exemple d'un nouveau gymnase qui a fait participer les élèves pour décider de la sonnerie annonçant la fin des périodes de cours. Les élèves ont ainsi pu proposer des sonneries, puis les voter.

Nous pensons donc qu'il est important d'impliquer le plus possible les élèves dans les décisions qui les concernent en mettant en place des processus de participation complets.

Sur les questions de démocratie participatives à l'école, le POP s'engage sur les points suivants :

- Systématiser les démarches participatives auprès des élèves
- Impliquer et attacher les élèves à leur environnement
- Instaurer l'apprentissage du débat, du respect de la parole de l'autre
- Apprendre à synthétiser une idée et la présenter, améliorer la prise de parole en public
- Former les jeunes à la citoyenneté et à la démocratie
- Leur montrer qu'on leur fait confiance

Alternatives au redoublement (groupe 3)

Le redoublement des élèves représente l'échec de l'école. Dans certains cas de figure, le redoublement peut avoir un but stratégique, par exemple en fin de scolarité ou avant le choix d'une filière. Mais le redoublement à l'école primaire est stigmatisant, notamment dans les milieux populaires.

Afin de limiter le redoublement des élèves, le POP propose les mesures suivantes :

- Des classes avec un effectif réduit (maximum 17 élèves par classe) ;
- Le mélange d'élèves de niveaux différents pour le tronc commun et des niveaux uniquement pour certaines matières (sur le modèle tessinois), une meilleure perméabilité entre les niveaux, avec la possibilité de changer de niveau à tout moment ; la favorisation de l'entraide entre élèves de niveau différent ;
- Des devoirs accompagnés par des enseignants, en fin de journée, voire une absence de devoirs ;
- Un accueil parascolaire pour tous les enfants jusqu'à la fin de l'école obligatoire ;
- Une école inclusive, incluant des aides à l'enseignement et des aides à l'intégration directement en classe ;
- Le dépistage précoce des situations difficiles, pouvant causer le décrochage des élèves (maladie des parents, situation sociale difficile, troubles de l'apprentissage, ...)
- Une meilleure connaissance et utilisation des structures d'aide et de soutien.

Garantie de formation jusqu'à 18 ans (groupe 3)

Actuellement, un certain nombre de jeunes terminent l'école sans solution de formation, en rupture d'apprentissage, en échec au gymnase ou quittent une mesure de transition. A l'âge de la majorité, une partie bascule à l'aide sociale.

Le POP est favorable à l'idée de garantir une formation aux jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans pour les motifs suivants :

- Afin d'éviter qu'une partie des jeunes entre 15 et 18 ans décrochent durablement d'une formation;
- Afin d'introduire un droit à la formation pour tous les jeunes;
- Afin de motiver les jeunes qui échouent une formation, que ce soit au gymnase, en apprentissage ou lors d'une mesure de transition, et qui sont indigents ;
- Afin de favoriser la mise en place de cours pour développer des compétences utiles sur le marché du travail ;
- Afin de permettre une collectivisation de la responsabilité des jeunes.

Attention : le groupe de discussion n'a pas étudié le cas avant la discussion. Concernant l'exemple genevois, selon la presse, l'initiative vient du MCG et est critiquée par solidaritéS car trop chère. Une autre critique est le nombre de places d'apprentissage, qui ne correspond pas forcément à la demande. Sans connaître les détails de l'initiative, notre groupe de travail s'est montré assez favorable à cette proposition et en a listé les points forts.